

POSITIONNEMENT DES CONGÉS

Classiques & conventionnels

Les dates à retenir, les règles de prise et les situations prioritaires.



À compter du 31 décembre 2026, les jours de fractionnement et congés d'ancienneté doivent être pris au cours de la période de référence conventionnelle.

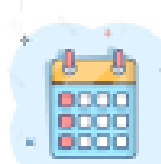
1. LES DATES CLÉS



1er AOÛT → 15 SEPTEMBRE

Remise du formulaire commun

Le formulaire de positionnement des CP légaux et conventionnels est remis aux salariés.



15 OCTOBRE → 30 OCTOBRE

Retour de la réponse signée

La réponse signée par le hiérarchique est remise au salarié après accord sur le positionnement et avant affichage.

2. RÈGLES DE PRISE

PRINCIPE

Les journées sont prises par semaine entière

Art. 5.4.2 CF Carrefour - sauf exception ci-dessous

Reliquat inférieur à 6 jours

La prise du reliquat ne pourra pas être d'un seul jour de repos.

5 jours d'ancienneté = repos maintenu

3. DROITS & PRIORITÉS

3 SEMAINES CONSÉCUTIVES

DU 15 juin au 15 septembre

La Direction doit permettre 3 semaines de CP consécutifs aux salariés qui le souhaitent, sauf magasin saisonnier.

Enfants scolarisés 3- 18 ans : 3 semaines pendant les vacances d'été (NAO 2022).

PRIORITÉS FAMILIALES

Situations à prendre en compte

Famille monoparentale ou divorcée : les contraintes liées aux décisions du juge sur la garde peuvent être retenues pour la pose des congés.

Conjoints / PACS dans la même entreprise : droit au congé simultané.

